



Assemblée générale

Distr. générale
23 février 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Points 19 a) et 72 de l'ordre du jour

Développement durable : Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur l'Action 21

Promotion et protection des droits de l'homme

Lettre datée du 22 février 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des renseignements sur les mesures prises par le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan pour garantir les droits et libertés des femmes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 19 a) et 72 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Bakhtiyor **Ibragimov**



Annexe à la lettre datée du 22 février 2021 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Mesures prises par l'Ouzbékistan pour garantir les droits et libertés des femmes dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

L'Ouzbékistan garantit de manière cohérente et conséquente le respect, la promotion et la protection des droits des femmes et des filles, conformément aux normes et principes universellement reconnus du droit international et compte tenu des intérêts de la nation.

Dans le cadre de la Stratégie relative aux cinq axes prioritaires du développement pour la période 2017-2021, l'Ouzbékistan met en œuvre des réformes de grande ampleur.

Depuis quatre ans, le nouvel Ouzbékistan pratique une politique d'ouverture et de coopération constructive dans tous les domaines de l'activité socio-économique et de la vie publique.

Les pouvoirs publics se sont fixé un certain nombre d'objectifs prioritaires : développer l'activité socio-politique des femmes, renforcer leur présence dans les structures gouvernementales et sociales, et garantir leur émancipation économique par la création de nouveaux emplois, notamment dans les industries modernes et en milieu rural.

Pour ce faire, l'Ouzbékistan a adopté 24 textes juridiques dans ce domaine, dont 2 lois, 6 décrets et arrêtés présidentiels et 16 arrêtés gouvernementaux.

En 2019, sur arrêté du Président de la République, une Commission à l'égalité des genres a été instaurée sous l'égide du Président du Sénat de l'Oliy Majlis.

Le Sénat lui-même s'est doté d'un Comité de la condition des femmes et de l'égalité des genres, dont la mission principale consiste à formuler des propositions pour la mise en œuvre de la politique publique en matière d'égalité des genres, l'amélioration de la législation et l'exercice du contrôle parlementaire dans ce domaine. Il contrôle désormais de manière systématique l'application de la législation en la matière.

L'Ouzbékistan a aussi créé un Ministère du soutien aux mahallas et à la famille, principalement chargé de soutenir les femmes dans tous les domaines, ainsi qu'un Fonds de soutien aux femmes et aux familles, dont la vocation est d'apporter pleine assistance aux femmes, de favoriser leur participation à l'entrepreneuriat familial et privé ou à l'artisanat et de les aider à acquérir des connaissances et des compétences correspondant aux professions demandées sur le marché du travail.

À l'initiative du Président de la République, l'Ouzbékistan s'emploie activement à mettre en place un Conseil national social des femmes, sous l'égide du Président du Sénat.

Outre l'appui aux femmes et aux filles dans tous les domaines, ce conseil sera chargé de coordonner la mise en œuvre des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la réalisation du Programme d'action de Beijing et du Plan national d'action.

La législation ouzbèke a fait l'objet d'un certain nombre de modifications destinées à renforcer les activités de prévention des violences faites aux femmes et de la violence domestique, ainsi que la lutte contre les us et coutumes anachroniques.

L'Ouzbékistan a ainsi adopté deux lois : l'une sur les garanties de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, qui définit les grands axes de la politique publique et les prérogatives des corps de l'État dans le domaine de l'égalité des genres, l'autre sur la protection des femmes contre la maltraitance et la violence, élaborée en étroite concertation avec les organismes de la société civile et les organisations internationales.

Les textes normatifs font désormais l'objet d'une expertise juridique sous l'angle du genre qui vise à assurer leur conformité aux principes de l'égalité des genres et à déceler les risques de pratiques discriminatoires qui pourraient découler de leur application.

L'Ouzbékistan a adhéré à tous les principaux instruments internationaux relatifs à la protection juridique, sociale et économique des femmes contre toute forme de discrimination et de maltraitance.

Conformément aux objectifs nationaux de développement durable, l'Ouzbékistan a élaboré une stratégie pour la réalisation de l'égalité des genres à l'horizon 2030, qui vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes aux niveaux social, économique et politique.

Depuis le 1^{er} mai 2019, la liste des conditions de travail et emplois dangereux dans lesquels il est interdit de recourir au personnel féminin n'est plus en vigueur.

La proportion de femmes dans le monde politique et aux postes de direction progresse nettement, et le nombre de femmes actives augmente dans tous les domaines : le pays s'avance sur la voie de l'égalité des genres.

À l'issue des élections de 2019, les femmes représentaient 32 % des députés de la Chambre législative de l'Oliy Majlis, 25 % des sénateurs et des membres des conseils locaux des députés du peuple, soit près de deux fois plus que dans la mandature précédente. L'Ouzbékistan s'est ainsi hissé à la trente-septième place sur 190 pays pour le nombre de femmes parlementaires.

L'insertion professionnelle des femmes fait l'objet d'une attention particulière. Au cours des quatre années écoulées, plus de 620 200 femmes ont été embauchées et 106 000 femmes ont bénéficié d'une aide à la création d'entreprises.

Un dispositif de formation à l'entrepreneuriat est ouvert aux femmes qui créent leur entreprise, et des conditions de crédit avantageuses leur sont proposées.

Pour encourager le développement des entreprises dirigées par des femmes, des centres d'entrepreneuriat féminin ont ouvert dans les régions. En 2020, ils ont accueilli plus de 61 500 femmes pour des stages de formation professionnelle de courte durée. Au total, malgré la pandémie, le nombre de dirigeantes d'entreprises a augmenté de 2 744 pour atteindre 172 700.

Afin de favoriser le développement de l'entrepreneuriat féminin, des lignes de crédit spécialement destinées aux dirigeantes d'entreprises ont été ouvertes dans les banques commerciales du pays. Au cours des quatre années écoulées, plus de 327 000 femmes ont ainsi bénéficié de crédits préférentiels, soit un montant total de 7 400 milliards de sum (740 millions de dollars des États-Unis).

Pour l'année 2021, il est prévu de distribuer aux dirigeantes d'entreprises, sur le budget du Fonds de reconstruction et de développement de l'Ouzbékistan, un

montant total de près de 1 400 milliards de sum (140 millions de dollars des États-Unis).

L'année 2020 a vu l'adoption d'un nouveau dispositif destiné à élargir les possibilités scolaires des jeunes filles issues de milieux défavorisés. Ainsi, 950 jeunes filles ont pu bénéficier d'une bourse d'État pour s'inscrire aux cours de jour des établissements d'enseignement supérieur du pays. En 2021, le quota sera porté à 2 000.

Diverses mesures sont prises pour prévenir les différentes formes de violence à l'égard des femmes.

En application d'un arrêté présidentiel du 2 juillet 2018 sur les mesures d'amélioration du système de réhabilitation et d'adaptation et sur la prévention de la violence familiale et domestique, des centres de réhabilitation et d'adaptation ont été ouverts dans 190 villes et districts.

Les principales missions de ces centres consistent à apporter une aide d'urgence – médicale, psychologique, sociale, pédagogique, juridique ou autre – aux personnes en situation sociale difficile qui se heurtent à des problèmes familiaux et à la violence du quotidien.

Pour assurer leur financement, le Fonds de soutien aux femmes et aux familles leur a versé, pour la seule année 2020, la somme de 981,6 millions de sum (98 100 dollars des États-Unis). Le fonds social de l'Oliy Majlis a versé des subventions publiques d'un montant total de 461 millions de sum (46 100 dollars des États-Unis) à 15 organismes pour la réalisation de projets dans le domaine de la lutte contre les violences et les mauvais traitements infligés aux femmes et aux filles.

L'Ouzbékistan s'emploie à améliorer le fonctionnement de ces centres en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales.

Pour protéger les victimes de violences domestiques, le Gouvernement a pris un arrêté sur les mesures d'amélioration du système de protection des femmes contre la maltraitance et la violence. Des règlements sur les modalités de délivrance d'une ordonnance de protection aux femmes victimes de maltraitance et de violence et sur les dispositions régissant les programmes correctionnels destinés à modifier le comportement des auteurs de violence ont été adoptés.

Le Ministère de l'intérieur a affecté 360 inspectrices à des missions d'aide aux femmes qui ont besoin d'une assistance juridique et sociale.

Pour aider rapidement et efficacement les femmes victimes de maltraitance ou de violence, des procédures opérationnelles normalisées ont été élaborées et sont entrées en vigueur en 2020. Elles visent à organiser une réponse concertée des forces de l'ordre et des services médicaux et socio-psychologiques en cas de violence de genre.

Une permanence téléphonique a également été mise en place : le 1146. Les femmes victimes de maltraitance et de violence dans la sphère familiale peuvent y recevoir des conseils juridiques et une aide psychologique.

Avec le soutien de la Commission à l'égalité des genres et du Fonds des Nations Unies pour la population, des consultations juridiques et psychologiques ont ainsi été données par téléphone à des femmes et à des familles en difficulté pendant la pandémie ; par ailleurs, 180 femmes victimes de violence de genre ont reçu une aide d'urgence.